

Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Côte-Nord

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention	Vocation	Objectif spécifique
1	Zone côtière ouest	Zone éclatée	1 582,79	44	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en tenant compte des caractéristiques particulières de cette zone	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la qualité des paysages visibles des routes nationales 172 et 138 ainsi que des paysages littoraux et riverains. ▪ Maintenir les accès publics au fleuve Saint-Laurent dans le domaine de l'État. ▪ Favoriser la mise en valeur des sites propices à la culture de petits fruits. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les zecs. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique dans les zecs. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire public du littoral du fleuve Saint-Laurent en fonction des connaissances acquises en matière de submersion, d'érosion des berges et de mouvements de sol, pour en assurer une utilisation sécuritaire. ▪ Adapter la gestion du territoire et des ressources en tenant compte des modalités applicables en matière d'Innu Aitun.

2	Ouest rivière Betsiamites	Zone simple	5 655,11	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources dans une perspective récréotouristique, notamment pour les activités de chasse et de pêche	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le libre accès au territoire public exempt de droits fauniques et fonciers. ▪ Maintenir la qualité des paysages visibles des routes nationales 172 et 138 ainsi que des paysages littoraux et riverains. ▪ Favoriser la mise en valeur des sites propices à la culture de petits fruits. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les pourvoiries avec droits exclusifs et les zecs. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique des pourvoiries avec droits exclusifs et des zecs. ▪ Adapter la gestion du territoire et des ressources, en considérant les droits et intérêts de la Première nation innue d'Essipit.
3	Manic-Outardes	Zone simple	39 173,15	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en tenant compte des caractéristiques particulières de cette zone	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les pratiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public afin de maintenir les habitats favorables au rétablissement de la population du caribou forestier. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les pourvoiries avec droits exclusifs et les zecs. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique des pourvoiries avec droits exclusifs et des zecs.

4	Manicouagan-Pentecôte	Zone éclatée	6 711,94	95	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources dans une perspective récréotouristique	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le libre accès au territoire public exempt de droits fonciers et fauniques. ▪ Favoriser la mise en valeur des sites propices à la culture de petits fruits. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les pourvoiries avec droits exclusifs et les zecs. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique des pourvoiries avec droits exclusifs et des zecs.
5	Nord Port-Cartier–Sept-Îles	Zone simple	14 774,85	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources dans une perspective récréotouristique	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les pratiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public afin de maintenir les habitats favorables au rétablissement de la population du caribou forestier. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans la zec et la réserve faunique. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la réserve faunique et de la zec.
6	Nord-Ouest	Zone simple	68 416,18	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources	Utilisation multiple	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les discussions pour la protection et la mise en valeur de la ressource faunique par l'implantation de territoires fauniques structurés.

7	Zone côtière est	Zone éclatée	1 751,99	86	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en tenant compte des caractéristiques particulières de cette zone	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la qualité des paysages visibles de la route nationale 138 ainsi que des paysages littoraux et riverains. ▪ Adapter la gestion du territoire public du littoral du golfe du Saint-Laurent en fonction des connaissances acquises en matière de submersion, d'érosion des berges et de mouvements de sol pour assurer une utilisation sécuritaire. ▪ Favoriser la mise en valeur des sites propices à la culture de petits fruits. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les territoires fauniques structurés. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique des territoires fauniques structurés ▪ Adapter la gestion du territoire et des ressources en tenant compte des modalités applicables en matière d'Innu Aitun.
8	Forêt commerciale de l'est	Zone simple	5 116,62	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en tenant compte des caractéristiques particulières de cette zone	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les pratiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public afin de maintenir les habitats favorables au rétablissement de la population du caribou forestier. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les pourvoies avec droits exclusifs. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique dans les pourvoies avec droits exclusifs.
9	Nord-Est	Zone éclatée	75 288,70	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en tenant compte des caractéristiques particulières de cette zone	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les territoires fauniques structurés. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique dans les territoires fauniques structurés.

10	Projet Innu Assi de Nutashkuan	Zone simple	2 444,15	97,5	Aucune intention d'affectation	Différée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la qualité des paysages visibles de la route nationale 138 ainsi que des paysages littoraux et riverains. ▪ Adapter la gestion du littoral du golfe du Saint-Laurent en fonction des connaissances acquises en matière de submersion et d'érosion des berges, pour en assurer une utilisation sécuritaire. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les territoires fauniques structurés. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique dans les territoires fauniques structurés. <p><u>Mesures provisoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter la gestion du territoire et des ressources par l'entremise de mesures transitoires de façon à maintenir les conditions favorables à l'adoption d'un traité avec les Innus conformément à l'EPOG.
11	Anticosti	Zone simple	7 242,94	100	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins récréotouristiques, notamment pour la pratique de la chasse et de la pêche	Utilisation prioritaire récréotouristique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter la gestion du territoire public du littoral du golfe du Saint-Laurent en fonction des connaissances acquises en matière de submersion, d'érosion des berges et de mouvements de sol pour en assurer une utilisation sécuritaire. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les pourvoiries avec droits exclusifs. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique des pourvoiries avec droits exclusifs.

12	Îles maritimes, fleuve et golfe du Saint-Laurent	Zone éclatée	75 597,68	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources tout en tenant compte des caractéristiques particulières de cette zone.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources dans le but de sauvegarder le milieu naturel des îles maritimes et la faune qui y est associée. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources dans le but de sauvegarder l'accès public principalement pour des activités récréatives et de cueillette. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de sauvegarder le milieu marin naturel du Saint-Laurent.
13	Parcs nationaux	Zone éclatée (2)	599,04	100	Préserver ces territoires représentatifs des régions naturelles du fjord du Saguenay et de l'île d'Anticosti, notamment en raison de leurs diversités biologique et géologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation	Protection stricte	Aucun.
14	Projets Innu Assi d'Essipit	Zone éclatée (2)	45,23	63	Aucune intention d'affectation	Différée	<p><u>Mesures provisoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter la gestion du territoire et des ressources au moyen de mesures transitoires de façon à maintenir les conditions favorables à l'adoption d'un traité avec les Innus, conformément à l'EPOG.
15	Potentiel éolien Haute-Côte-Nord	Zone simple	774,58	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources, notamment la ressource éolienne	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les pratiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public afin de maintenir les habitats favorables au rétablissement de la population du caribou forestier. ▪ Intégrer dans la gestion du territoire et des ressources, la possibilité de mise en valeur du potentiel éolien.

16	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Zone éclatée (3)	64,93	100	Préserver un écosystème forestier présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien, ou qui abrite des plantes menacées ou vulnérables du Québec	Protection stricte	Aucun.
17	Réserves de biodiversité projetées	Zone éclatée (20)	13 960,72	100	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif des provinces naturelles des Laurentides centrales et du plateau de la Basse-Côte-Nord tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation	Protection stricte	Aucun.
18	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)	Zone éclatée	1 458,99	100	Sauvegarder les aires de concentration d'oiseaux aquatiques en tant qu'habitat faunique	Protection	Aucun.
19	Territoires de recherche et d'études	Zone éclatée (3)	82,88	100	Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique ainsi que pour la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes	Utilisation prioritaire	Aucun.
20	Refuge faunique de l'île Laval	Zone simple	0,31	100	Préserver l'intégrité des habitats fauniques de l'île Laval reconnue à l'échelle provinciale pour sa productivité, sa densité et sa diversité fauniques	Protection stricte	Aucun.

21	Projet de parc régional	Zone simple	13,08	100	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins récréotouristiques	Utilisation prioritaire projetée	Aucun.
22	Réserves écologiques	Zone éclatée (4)	463,48	100	Préserver intégralement ces milieux naturels présentant des caractéristiques écologiques distinctives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation	Protection stricte	Aucun.
23	Réserves écologiques projetées	Zone éclatée (2)	599,00	100	Préserver intégralement ces milieux naturels présentant des caractéristiques écologiques distinctives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation	Protection stricte projetée	Aucun.
24	Territoires d'intérêt	Zone éclatée (4)	1 229,43	100	Aucune	Différée	<p><u>Mesures provisoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire sans restriction particulière. Toutefois, afin de ne pas entraver les objectifs de préservation « éventuelle », tout projet à l'intérieur de ces zones devra faire l'objet d'une consultation auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour obtenir son avis.
25	Projets d'écosystème forestier exceptionnel	Zone éclatée (17)	22,39	100	Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, soit qu'ils abritent des espèces menacées ou vulnérables ou en raison de leur caractère rare ou ancien	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éviter toute intervention dans la zone pouvant mettre en péril les objectifs de protection des écosystèmes forestiers exceptionnels.

26	Habitats du rat musqué	Zone éclatée	4,05	100	Sauvegarder les habitats du rat musqué	Protection	Aucun.
27	Colonies d'oiseaux	Zone éclatée	0,46	100	Sauvegarder les habitats des colonies d'oiseaux	Protection	Aucun.
28	Refuges biologiques	Zone éclatée	58,74	100	Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison des attributs écologiques qui la caractérisent	Protection stricte	Aucun.
29	Héronnières	Zone éclatée	4,17	100	Sauvegarder l'habitat du héron	Protection	Aucun.
30	Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	Zone simple	3 945,02	100	Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce et du milieu naturel adjacent, tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation	Protection stricte	Aucun.
31	Projet hydroélectrique de la rivière Romaine	Zone simple	1 019,40	100	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins énergétiques	Utilisation prioritaire projetée	Aucun.

32	Potentiel éolien Aguanish	Zone simple	42,24	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources, notamment la ressource éolienne	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la qualité des paysages visibles de la route nationale 138 ainsi que des paysages littoraux et riverains. ▪ Intégrer dans la gestion du territoire et des ressources, la possibilité de mise en valeur du potentiel éolien. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les territoires fauniques structurés . ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique des territoires fauniques structurés.
33	Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM)	Zone éclatée	315,12	100	Préserver des lieux importants de rassemblement pour les oiseaux migrateurs durant leur migration et leur reproduction	Protection stricte	Aucun.
34	Projets de parc national	Zone éclatée (2)	6 791,12	100	Préserver des territoires représentatifs des régions naturelles du Québec, notamment en raison de leur diversité biologique et géologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Afin de ne pas entraver les objectifs de préservation, tout projet à l'intérieur de ce secteur devra faire l'objet d'une consultation auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour obtenir son consentement.
35	Habitat floristique Merritt-Lyndon-Fernald	Zone éclatée	1,82	100	Préserver l'habitat floristique abritant l'astragale de Robbins, variété de Fernald	Protection stricte	Aucun.

36	Projets de réserve écologique	Zone éclatée (2)	14,01	97	Préserver intégralement des milieux naturels présentant des caractéristiques écologiques distinctives tout en favorisant la recherche scientifique et l'éducation.	Différée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Afin de ne pas entraver les objectifs de préservation, tout projet à l'intérieur de ce secteur devra faire l'objet d'une consultation auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour obtenir son consentement.
37	Potentiel éolien Port-Cartier	Zone simple	1 024,10	91	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources, notamment la ressource éolienne	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources, la possibilité de mise en valeur du potentiel éolien.
38	Milieu marin protégé	Zone simple	398,43	100	Préserver la biodiversité de milieux marins rares ou exceptionnels d'une partie représentative de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent	Protection stricte	Aucun.
39	Forêt commerciale de Natashquan	Zone simple	10 663,76	100	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en tenant compte des caractéristiques particulières de cette zone	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les territoires fauniques structurés. ▪ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique dans les territoires fauniques structurés.
40	Réserve de biodiversité	Zone éclatée (2)	1 614,63	100	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif des provinces naturelles des Laurentides, centrales, tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation	Protection stricte	Aucun.
41	Parc régional	Zone simple	26,77	100	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins récréotouristiques	Utilisation prioritaire	Aucun.

42	Projets de site géologique exceptionnel	Zone éclatée (4)	11,42	100	Préserver des sites géologiques exceptionnels présentant un intérêt particulier au plan géologique en raison de sa rareté et de sa vulnérabilité.	Protection stricte projetée	Aucun.
----	---	------------------	-------	-----	---	-----------------------------	--------

Répartition du territoire public de la Côte-Nord selon le type de vocation attribuée

Vocation	Nombre de zones	Nombre de sous-zones	Superficie (km ²)	% territoire public régional
Utilisation spécifique	0	0	0	0
Utilisation prioritaire	5	3	8 385,07	2,40
Utilisation multiple modulée	13	0	238 157,51	68,24
Utilisation multiple	1	0	68 416,18	19,61
Protection	4	0	1 467,67	0,42
Protection stricte	15	56	28 846,17	8,26
Affectation différée	4	8	3 732,92	1,07
Total	42	67	349 005,52	100,00